

Compte rendu du Comité Syndical

Séance du 13 septembre 2011

L'an deux mil onze et le treize du mois de septembre, à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, au siège social du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI, président.

Présents:

CECCALDI Attilius, LIONS Paul, MARCHETTI François, MORTINI Lionel, POLI Pierre, TEALDI Joseph-Marie.

Absents :

ANGELINI Pierre-François, BRUN Gilles, MATTEI Hyacinthe, SANTINI Ange

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Président rappelle que lors du dernier comité syndical, le 23 août, il avait été décidé de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SCoT de Balagne. Les pièces du marché (Avis d'appel public à concurrence, cahier des charges et acte d'engagement) sont présentées aux membres du comité syndical. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste principalement dans l'accompagnement stratégique et l'assistance opérationnelle du syndicat mixte dans la phase préparatoire de mobilisation des acteurs et de collecte, coordination et planification des opérations.

Le Comité Syndical valide les pièces du marché et charge le président de conduire la procédure pour l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SCoT de Balagne.

Parralèlement, deux conventions de prestation de service étaient envisagées avec l'université de Corse. Le contenu de ces deux conventions a été discuté le 9 septembre. La première convention consiste à établir un atlas cartographique qui servira à l'animation des commissions de travail en mettant en évidence les différentes problématiques du territoire.

La seconde convention prévoyait un accompagnement méthodologique et un suivi scientifique de l'élaboration du SCoT. L'articulation entre cette mission et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera confiée à un bureau d'étude peut difficilement être prévue. En conséquence, la participation de l'université aux ateliers de travail du diagnostic constituera la collaboration de l'université à la définition des problématiques et des enjeux territoriaux.

Des conventions de collaboration de recherche pourront cependant être prévues sur des thématiques particulières concernant par exemple l'évaluation de la capacité de charge du territoire ou l'estimation de la qualité de vie. Le territoire de Balagne constituerait alors le support pour la définition des indicateurs adaptés au territoire et l'élaboration d'un modèle de calcul. L'intérêt de l'université de Corse étant de rendre ce modèle transposable aux autres territoires de Corse qui pourraient s'engager dans une dynamique de développement et de planification.

PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE

Le Président rappelle au comité que le responsable administratif du syndicat mixte du Pays de Balagne est en arrêt maladie depuis le 9 juin 2011. Durant les mois de juillet à septembre, un agent non titulaire a pallié cette absence pour assumer les tâches de comptabilité de la structure à raison de 8 heures par semaine. Aujourd'hui, la charge de travail nécessite le recrutement à temps complet d'un animateur territorial qui puisse animer et gérer le programme leader et le syndicat mixte.

Sans préjuger de la reprise ou non du responsable administratif, le Président propose au comité syndical de créer un poste non permanent à temps complet pour besoin occasionnel rémunéré sur la base du 5ème échelon du grade de rédacteur territorial. Ce poste serait ouvert du 1er octobre au 31 décembre 2011.

Le Comité Syndical approuve la proposition du Président et le charge de faire la publicité de cet emploi. Le bureau du Syndicat Mixte sera chargé de sélectionner le lauréat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité Syndical accueille, à 15h30, le Conseil de Développement pour l'informer de l'état de mise en oeuvre des quatre compétences du Syndicat.